

OUTIL DE TRAVAIL

Avis par voie électronique sur la limite de facturation annuelle ou limite absolue



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Table des matières

- 1 | Objet
- 1 | Introduction
- 1 | Principales caractéristiques
- 2 | Renseignements à l'égard de la limite annuelle
- 5 | Avis de la limite de facturation annuelle

Outil de travail

Auteure :
Services aux avocats et (SAP),
Aide juridique Ontario

Mise à jour :
22 avril 2025

Aide juridique Ontario

20, rue Dundas Ouest, bureau 730
Toronto (Ontario) M5G 2H1

Sans frais : 1 800 668-8258

Courriel : info@lao.on.ca

Site Web : www.legalaid.on.ca

This document is available in English.

Aide juridique Ontario reçoit un appui financier du gouvernement de l'Ontario, de la Fondation du droit de l'Ontario et du gouvernement du Canada.

Objet

Le présent outil de travail fournit des directives pour prendre connaissance, sur le site Aide juridique en ligne, de la limite de facturation annuelle, des renseignements à l'égard de la limite annuelle et des avis de la limite de facturation annuelle émis par les Services aux avocats et paiements (SAP).

Introduction

À compter du 27 mai 2012, les avocats auront accès à des renseignements à jour à l'égard de la limite annuelle et commenceront à recevoir des avis de rappel par voie électronique sur la limite annuelle par le biais d'Aide juridique en ligne. Les avis se composent de deux éléments :

- Renseignements à l'égard de la limite annuelle
- Avis de la limite de facturation annuelle

Cette amélioration apportée à Aide juridique en ligne donnera aux avocats un accès immédiat aux renseignements à l'égard de la limite de facturation et éliminera pour AJO la nécessité d'envoyer les avis par la poste ou par télécopieur.

Principales caractéristiques

- La page Renseignements à l'égard de la limite annuelle affichent en dollars tous les renseignements pertinents à la limite de facturation.
- Les avocats n'ont plus besoin d'appeler AJO lorsqu'ils veulent connaître le pourcentage de la limite de facturation qu'ils ont atteint.
- Les renseignements à l'égard de la limite annuelle sont mis à jour quotidiennement.
- Les renseignements à l'égard de la limite annuelle reflètent le changement de niveau

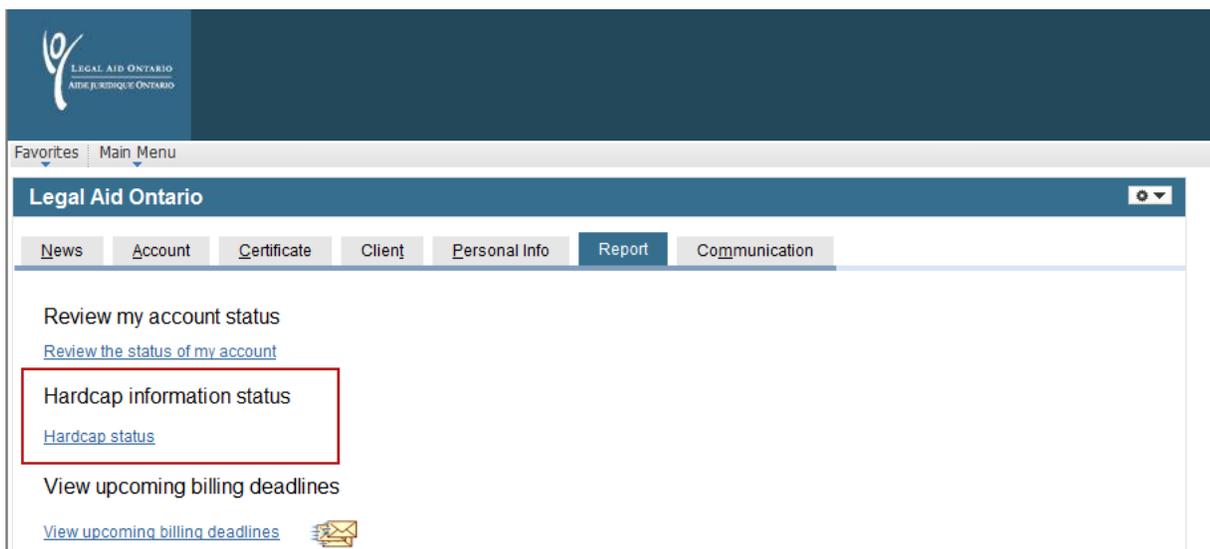
d'un avocat le lendemain du changement.

- La page Renseignements à l'égard de la limite annuelle affichent les paiements d'honoraires prévus et les honoraires à l'étude. Ces renseignements supplémentaires aideront les avocats et avocates à mieux gérer la soumission des comptes dans le respect des limites annuelles.
- Un avis de la limite de facturation annuelle est envoyé par le biais d'Aide juridique en ligne lorsqu'un avocat atteint la marque de 50 % de la limite de facturation. Des avis sont aussi envoyés lorsqu'un avocat atteint les marques de 70 %, 90 % et 100 % de la limite de facturation.
- Les avocates et avocats qui se sont inscrits pour recevoir des courriels ou des messages textes d'AJO en recevront un pour les informer qu'un avis de la limite de facturation annuelle a été affiché.

Renseignements à l'égard de la limite annuelle

Suivez les simples directives ci-dessous pour accéder aux renseignements à l'égard de la limite annuelle :

1. Cliquez sur l'onglet « Rapports » pour accéder aux renseignements à l'égard de la limite annuelle.



2. Examinez le rapport sur la limite de facturation annuelle

Hardcap Status Information		REPORTED INFORMATION IS BASED ON THE FISCAL YEAR/PERIOD DISPLAYED			
Current fiscal year/ Exercice financier courant	2023/2024	From/De:	04/01/2023	To/À:	03/31/2024
Hardcap Status Information/	Renseignements à l'égard de la limite annuelle			REPORTED FIGURES ARE BASED ON THIS DATE	
Solicitor ID / Numéro d'avocat:		SOLICITOR NUMBER APPEARS		Last Update Date/Time: Date et heure de la dernière mise à jour:	12/21/2023 4:45:56AM
Hardcap Base / Limite annuelle de base	Fees Paid / Honoraires payés	Hardcap Percent/ Pourcentage de la limite annuelle	**Fees Scheduled for Payment/ Honoraires - paiement prévu	** Fees Under Consideration/ Honoraires à l'étude	
\$302,973.75	\$94,423.96	31 %	\$4,746.75	\$1,676.03	
** Fees not included in Hardcap Calculation/		Honoraires non inclus dans le calcul de la limite annuelle			
Return/Retour					

3. Prenez connaissance du pourcentage de la limite de facturation atteint ainsi que des montants des honoraires à payer et à l'étude :

- **Limite annuelle de base** : Limite de facturation annuelle de l'avocat (256 479 heures X le taux correspondant à son niveau)
- **Honoraires payés** : Honoraires conformes et payés (fonds transférés au compte bancaire de l'avocat).
- **Pourcentage de la limite annuelle** : Pourcentage que représentent les honoraires payés par rapport à la limite annuelle de base.
- **Paiement d'honoraires prévu** : Honoraires conformes, mais pas encore payés (** ces honoraires ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage de la limite annuelle).
- **Honoraires à l'étude** : Honoraires qui font exception et qui ne sont pas encore approuvés aux fins de paiement (** ces honoraires ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage de la limite annuelle)

4. Si une demande d'exemption est soumise, le montant approuvé, s'il y a lieu, sera affiché à l'écran du rapport.

Hardcap Status Information

Current fiscal year/ Exercice financier courant	2023/2024	From/De:	04/01/2023	To/À:	03/31/2024
--	-----------	----------	------------	-------	------------

Hardcap Status Information/ Renseignements à l'égard de la limite annuelle

NOM DE L'AVOCAT(E)

Solicitor ID / Numéro d'avocat: NUMÉRO D'AVOCAT(E) Last Update Date/Time: 12/21/2023 4:45:55AM
Date et heure de la dernière mise à jour:

Hardcap Base / Limite annuelle de base	Hardcap Exemption/ Exemption à la limite annuelle	Hardcap Total / Limite annuelle totale	Fees Paid / Honoraires payés	Hardcap Percent/ Pourcentage de la limite annuelle	** Fees Scheduled for Payment/ Honoraires - paiement prévu	** Fees Under Consideration/ Honoraires à l'étude
\$269,310.00	\$40,000.00	\$309,310.00	\$260,800.98	84 %	\$31,552.38	\$982.26

** Fees not included in Hardcap Calculation/ Honoraires non inclus dans le calcul de la limite annuelle

[Return/Retour](#)

Le rapport comportera deux champs supplémentaires.

- **Exemption à la limite annuelle de facturation** : Montant d'honoraires qu'un avocat est autorisé à recevoir comme paiement en plus du montant de la limite annuelle de base.
- **Limite annuelle totale** : Limite de facturation annuelle révisée (base + exemption).
- **Pourcentage de la limite annuelle** : Le pourcentage de la limite annuelle est calculé en fonction de la nouvelle limite annuelle totale.

Avis important

Vous devriez prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer de ne pas dépasser la limite de facturation annuelle. Si vous atteignez 100 % de votre limite annuelle, AJO paiera les honoraires des représentants ou d'autres débours, mais le solde des comptes, qui comprend les honoraires versés à l'avocat(e), ne pourra pas être payé. Les sommes impayées ne peuvent pas être soumises de nouveau à une date ultérieure. Si vous risquez d'atteindre votre limite de facturation annuelle, vous pouvez attendre le

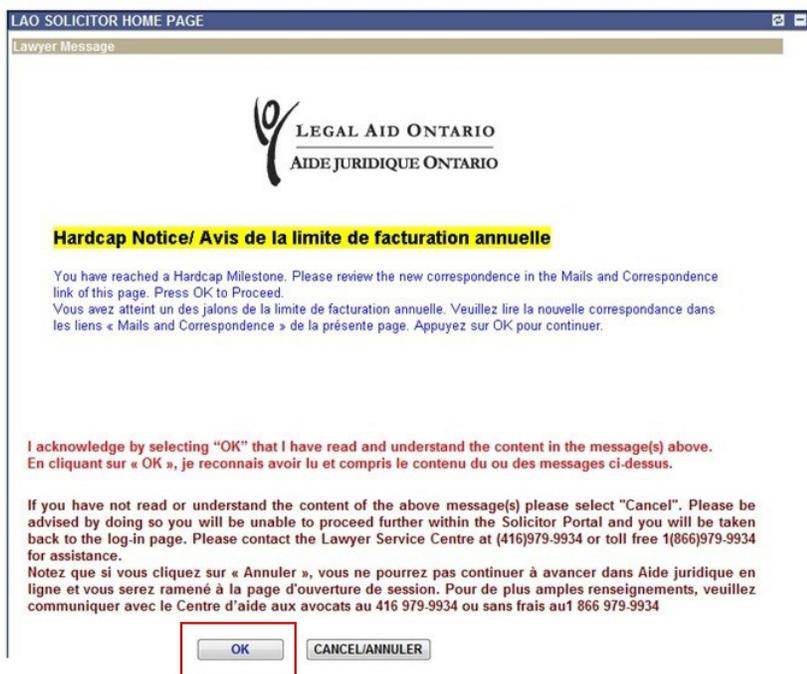
Avis important

nouvel exercice (1er avril) pour soumettre vos comptes. Tous les comptes (qu'ils soient retenus ou non) doivent être soumis dans les dates limites de facturation.

Les renseignements à l'égard de la limite annuelle sont affichés jusqu'à 16 h, le dernier jour ouvrable de l'exercice financier en cours. Le 1er avril, les données sont éliminées pour faire place à celles du nouvel exercice financier. Les avocats qui désirent conserver un dossier permanent des données de l'exercice financier qui se termine doivent imprimer l'écran ou sauvegarder une impression de l'écran avant 16 h, le dernier jour ouvrable de l'exercice financier.

Avis de la limite de facturation annuelle

1. Lorsque les marques de 50/75/90/100 de la limite annuelle sont atteintes, un message s'affiche sur le site Aide juridique en ligne lors d'une ouverture de session. Cliquez sur OK pour poursuivre.



LAO SOLICITOR HOME PAGE

Lawyer Message

 LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

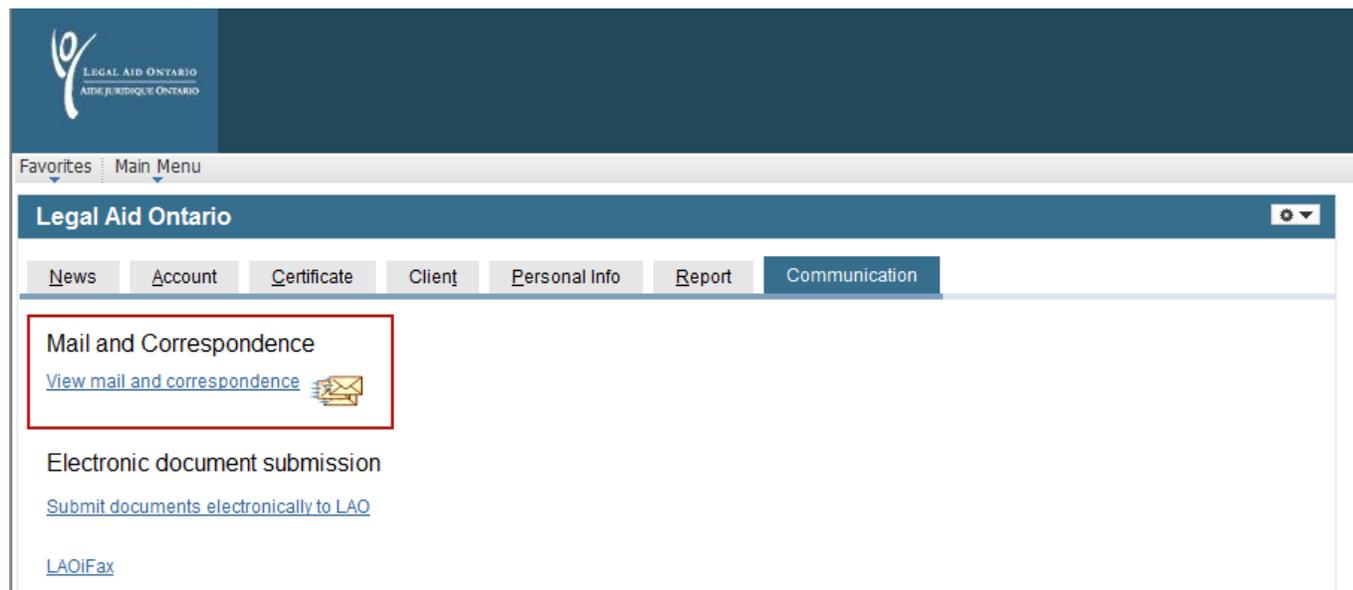
Hardcap Notice/ Avis de la limite de facturation annuelle

You have reached a Hardcap Milestone. Please review the new correspondence in the Mails and Correspondence link of this page. Press OK to Proceed.
Vous avez atteint un des jalons de la limite de facturation annuelle. Veuillez lire la nouvelle correspondance dans les liens « Mails and Correspondence » de la présente page. Appuyez sur OK pour continuer.

I acknowledge by selecting "OK" that I have read and understand the content in the message(s) above.
En cliquant sur « OK », je reconnais avoir lu et compris le contenu du ou des messages ci-dessus.

If you have not read or understand the content of the above message(s) please select "Cancel". Please be advised by doing so you will be unable to proceed further within the Solicitor Portal and you will be taken back to the log-in page. Please contact the Lawyer Service Centre at (416)979-9934 or toll free 1(866)979-9934 for assistance.
Notez que si vous cliquez sur « Annuler », vous ne pourrez pas continuer à avancer dans Aide juridique en ligne et vous serez ramené à la page d'ouverture de session. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre d'aide aux avocats au 416 979-9934 ou sans frais au 1 866 979-9934

2. Pour accéder aux avis de la limite de facturation annuelle, cliquez le lien « Voir la correspondance » sous l'onglet « Correspondance » .



3. Le système de messagerie d'AJO apparaît à l'écran. Il renferme un nouveau dossier courrier « Avis de la limite de facturation annuelle ».
4. Si un message indique qu'il y a un avis de la limite de facturation annuelle, cliquez sur le lien.

LAO Messaging System

LAO Messaging System/Système de messagerie d'AJO

April 10, 2012

Un-Read Messages Summary/Sommaire des messages non lus

EFT - Deposit Advice / TEF- Avis de dépôt	0	
Certificate Notice	0	
Hardcap Notice/ Avis de la limite de facturation annuelle	1	<p>You have received a Hardcap Notice. Please click the link to view correspondence. / Vous avez reçu Avis d'AJO au sujet de la limite annuelle. Veuillez cliquer sur le lien pour lire votre correspondance.</p>
Documents Sent to LAO/Documents envoyés à AJO	0	
Attached Documents / Documents joints	0	

5. Cliquez sur l'évidence «Avis d'AJO au sujet de la limite annuelle» qui figure sur la liste des avis. Un message s'affiche, indiquant la marque de la limite annuelle atteinte, soit 50, 75, 90 ou 100 %.

LAO Messages

Vendor ID: **NOM ET NUMÉRO D'AVOCAT(E)** May 02, 2012

InBox HCAP - Hardcap Notice

Delete/Effacer	From/DE	Subject/Objet	Received/Reçu	Read/Lu
1 <input type="checkbox"/>	AO-46	<u>LAO Hardcap Notice Update/Avis d'AJO au sujet de la limite annuelle</u>	05/01/2012 4:30:34PM	<input checked="" type="checkbox"/>

[Delete](#)

[English / Français](#) [Back to Messaging System](#)

Subject: LAO Hardcap Notice Update

Date Sent: May 01, 2012 - 04:30:34 PM

← **DATE DE LA PLUS RÉCENTE**

To: **NOM ET NUMÉRO D'AVOCAT(E)**

From: AO-46 - GTA District Office

LEGAL AID ONTARIO / AIDE JURIDIQUE ONTARIO
 Atrium on Bay
 40 Dundas Street West, Suite 200 / 40, rue Dundas Ouest, bureau 200
 Toronto Ontario M5G 2H1
 Tel: 416 979-9934 / 1 866 979-9934
 Fax: 416-979-9562 / 416-204-4739



THIS IS A SYSTEM GENERATED MESSAGE. PLEASE DO NOT RESPOND TO THIS EMAIL.

Please be advised that you have reached the 50% Hardcap Milestone.

For details, please go to the Hardcap Status Information page on the Solicitor Portal

6. Cette fonctionnalité est identique à celle des autres avis d'Aide juridique en ligne et l'avis peut être laissé dans la liste des avis, imprimé ou supprimé.
7. Des courriels et des messages textes sont également envoyés aux personnes qui se sont inscrites à ces messages électroniques:
 - a. Voici un exemple d'avis par courriel, voir la page suivante:

From: [REDACTED]
Sent: [REDACTED]
To: [REDACTED]
Subject: LAO Hardcap Notice Update/Avis d'AJO au sujet de la limite annuelle



THIS IS A SYSTEM GENERATED MESSAGE. PLEASE DO NOT RESPOND TO THIS EMAIL.

LE PRÉSENT MESSAGE A ÉTÉ GÉNÉRÉ PAR LE PROGRAMME. PRIÈRE DE NE PAS RÉPONDRE.

Please be advised that you have reached the 100% Hardcap Milestone. For details, please go to the Hardcap Status Information page on the [Solicitor Portal](#).

Veillez noter que vous avez franchi la marque de 100% de la limite de facturation annuelle. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur la « Hard Cap Status Information » à la page d'accueil d'[d'Aide juridique en ligne](#).

Thank You

Merci.

This electronic transmission, including any accompanying attachments, contains confidential information that maybe legally privileged and/or exempt from disclosure under applicable law. It is intended only for the use of the recipient(s) to whom it is addressed. Any disclosure, review, copying, other distribution of the contents of this communication or taking any action on its contents by anyone other than the intended recipient(s) is strictly prohibited. If you have received this communication in error, please notify the sender immediately by return e-mail and permanently delete the copy you have received. Thank you.

b. Message texte :

----- SMS -----

From: +14162941217

Received: Apr 13, 2012 10:21 AM

Subject: You have reached the 75% Hardcap...

You have reached the 75% Hardcap Milestone.

Please No Reply.

Vous avez franchi la marque de 75%

Ne pas repondre.
